

Rédacteur-Gérant
LATEULÈGNE.

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
a ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 C.
Départements non limitrophes et gares. 20 C.



Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

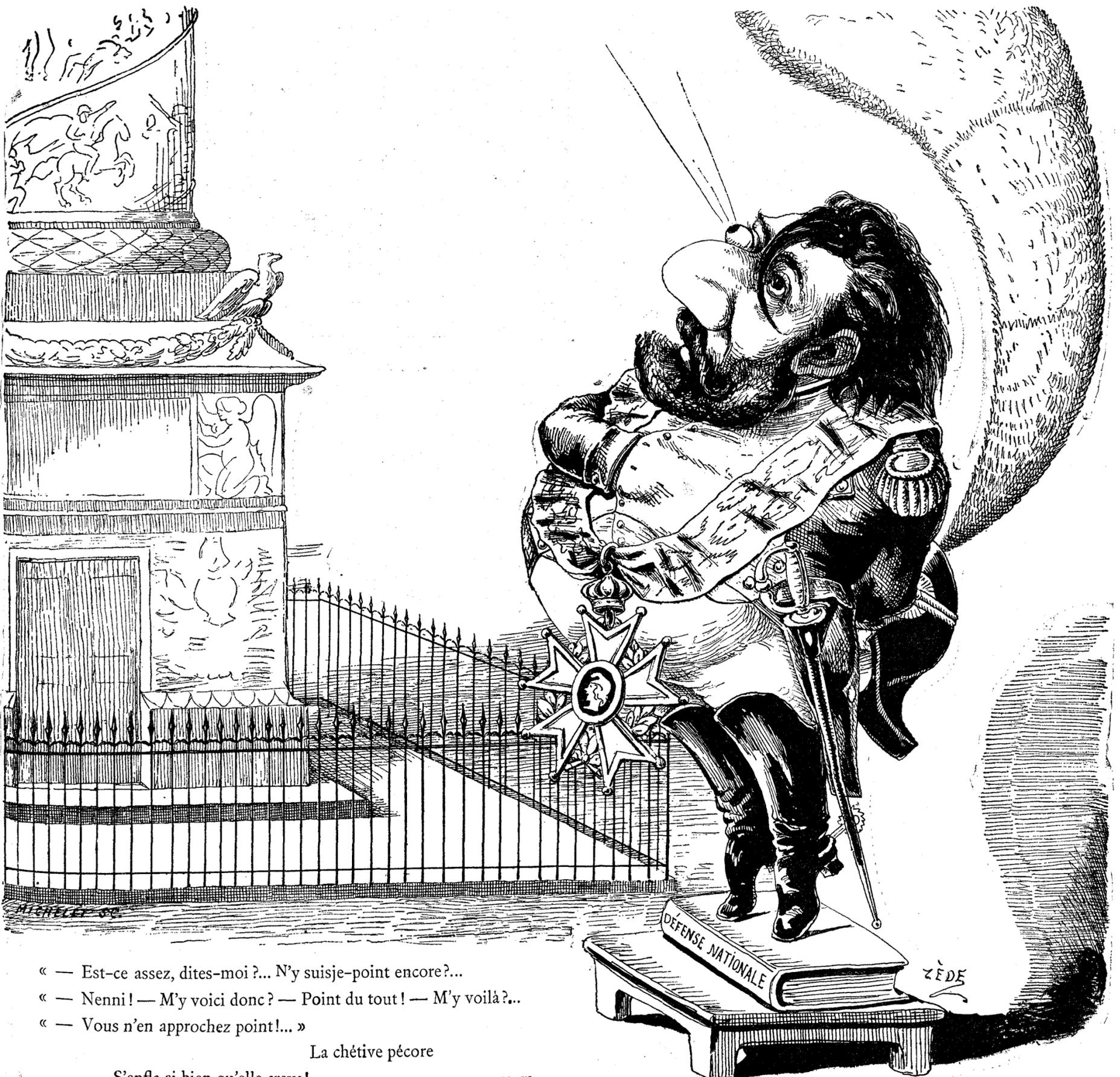
Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourastier,
rue Comfor, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE



« — Est-ce assez, dites-moi?... N'y suisje-point encore?...
« — Nenni! — M'y voici donc? — Point du tout! — M'y voilà?...
« — Vous n'en approchez point!... »

La chétive pécore

S'enfla si bien qu'elle creva!

LAFONTAINE, Fable III.

L'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la COMÉDIE POLITIQUE, en dehors de son édition ordinaire, du prix de 11 francs pour l'abonnement d'une année, publiée, à partir du 1^{er} janvier 1882, une édition spéciale dite ÉDITION DES COLLECTIONNEURS, tirée sur papier vélin, imprimée et coloriée avec un soin spécial et un luxe tout particulier et qui est livrée à nos abonnés d'un an pour le prix de 30 francs, y compris les Suppléments.

Un grand nombre de souscriptions nous sont parvenues en peu de jours à cette édition, qui pour le premier semestre de 1882 ne sera tirée qu'au chiffre de 500 exemplaires par semaine.

Nous engageons donc nos lecteurs à se hâter de souscrire. Ceux de nos abonnés dont l'abonnement n'expiré pas au 1^{er} janvier courant pourront, en payant une soule proportionnelle et en complétant leur abonnement à une année, recevoir à partir de ce premier janvier l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS.

Ceux de nos abonnés du premier janvier qui au moment où ils liront ces lignes auront déjà renouvelé leur abonnement pourront également, jusqu'au 1^{er} février prochain, souscrire à l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS en payant la soule.

Aucun exemplaire de l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS ne sera livré à l'acheteur au numéro. Mais il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui, désireuse de s'abonner à cette édition, en fera la demande par lettre affranchie.

Gambetta dans son repaire



Il n'y a, certes, personne de bien équilibré qui n'apprécie la Chambre actuelle à sa juste non-valeur.

Il y a surtout un individu en Europe qui juge la majorité de ladite Chambre, sinon plus plate, du moins plus bête que personne n'oserait l'évaluer. C'est Baccho.

Par un de ces effets d'acrobatisme sacerdotal dont il est si coutumier, Baccho-Molinari est ministre des affaires étrangères en France : il y est bien pour le moment, et bien malin serait celui qui le tirerait de son repaire.

Or Molinari-Gambetta veut le scrutin de liste, absolument comme un gamin de sept ans ambitionne un vélocipède : ça le flanquera peut-être par terre, mais... peu lui importe ! Il veut le vélocipède parce qu'il est persuadé que ça le fera marcher plus vite.

La Chambre n'en veut pas, elle, du scrutin de liste, et elle le refuse à Gambetta.

Que fait Gambetta ?

— Ah ! c'est ainsi !... Vous ne voulez pas me donner mon petit scrutin à roulettes !... C'est bien la peine de passer sa jeunesse à travailler pour la République, comme une tricoteuse de guillotine, et à se distraire comme une châtaigne dans un cadenas !... Je rends mon portefeuille.

Et l'individu qui loge au quai d'Orsay sous le sobriquet de Gambetta attribue à la Chambre réfractaire un crétinisme tellement hors concours qu'il est persuadé... d'obtenir son petit scrutin à roulettes !

Je demande un instant à tout adolescent sensé si jamais de la vie Gambetta a rendu quelque chose !!!

Comment !... Voilà un gaillard qui, pendant l'invasion prussienne, a trouvé sur la voie publique un tas d'objets pas perdus du tout et qui n'a jamais rien rendu, ... pas même ses comptes.

Aujourd'hui qu'il est officiellement et quasi-régulièrement détenteur d'un superbe portefeuille, il y aurait des naïfs assez mal soignés pour admettre qu'il le remit dans la circulation !!!

Décidément, elle est bien bonne !

Mais ce qu'il y a de plus fort dans l'affaire, c'est que Gambetta ne se trompe pas d'une virgule sur la magistrature imbécillité de son public. Si Gambetta veut le scrutin de liste et qu'il tienne bon, il l'aura. Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain ou après-demain, et il n'aura nul besoin de quitter son repaire.

J'avoue que, pour ma part, si, par un défaut quelconque de conformation cérébrale, j'étais une sommité du parti républicain, je ne voudrais pas du scrutin de liste.

A nombre d'infâmes réactionnaires ce scrutin semble une mauvaise affaire : chacun a là-dessus son avis et il le garde. Mais je comprends très-bien la répugnance du parti R. F. dans son ensemble à l'endroit du scrutin de liste-velocipède.

Avec ce joujou, tout individu, en réfléchissant bien, entrevoit clairement le sort infaillible et plus ou moins rapproché que la Providence civile réserve à la République.

Qui sait ! C'est peut-être pour ça que Gambetta y

tient tant : il aurait encore du bon, tout de même, ce Courtepatte !!!

HIREL.

Versailles, 20 janvier 82.

EXHUMATION



Grattez le député républicain, et vous trouverez... Je ne veux point dire ce que vous trouverez..., vous laissant le soin de le dire vous-mêmes.

Les dernières élections législatives ont fait surgir un citoyen Roselli-Mollet, que l'arrondissement de Belley (Ain) a chargé de le représenter à la Chambre, aux lieu et place d'un muet incurable qui avait nom Chaley (tout est en *laid* dans cette histoire).

Or il vient de me tomber sous la main certaines pièces du procès du notaire Peytel, lequel, convaincu d'assassinat sur la personne de sa femme et de son domestique, fut condamné à mort par la Cour d'assises de l'Ain et exécuté, en octobre 1839, sur la place publique de Bourg.

Et dans l'acte d'accusation, rédigé par M. Demiau-Crouzilhat, substitut du procureur général près la Cour royale de Lyon, je découvre les passages suivants :

Sébastien Peytel est né à Mâcon, où sa famille avait sa résidence. Il y a huit ou neuf ans, il traita d'une charge de notaire en cette ville et se présenta pour être admis ; mais des soupçons sur sa probité et quelques doutes fort peu honorables pour sa délicatesse ne permirent pas qu'on accueillît sa demande. Ses compatriotes le repoussèrent. En 1838 il fut plus heureux à Belley, où il devint le successeur du sieur Cerdon.

Peytel était depuis peu dans sa charge lorsqu'il songea à se marier. Il jeta les yeux sur la demoiselle Félicité Alcazar, jeune créole, fille d'un colonel mort au service de l'Angleterre. Il avait eu l'occasion de la voir à Belley auprès de sa sœur, la dame de Montrichard, et il connaissait parfaitement sa position et sa fortune.

Il faut lire les lettres qu'il adressa à la dame veuve Alcazar et celles qu'il lui fit écrire par un de ses amis de Belley pour voir sous quelles riantes couleurs il traçait aux yeux inquiets d'une mère l'avenir de son enfant. A côté du portrait flatteur que le sieur Roselli-Mollet faisait de son ami, et après l'énumération de ses qualités, venaient les considérations de fortune et le chiffre exorbitant de celle de Peytel. Comme il avait dissipé le peu de bien qu'il avait eu de la succession paternelle, on donnait une évaluation démesurée aux propriétés de sa mère, et l'on assurait en même temps que Peytel se trouvait possesseur déjà de 60,000 francs, y compris sa charge, qui était, disait-on, entièrement payée. L'union fatale s'accomplit.

Et plus loin :

Félicité Alcazar était loin de songer à disposer de ses biens pour le temps où elle ne serait plus. Ce n'est pas à 20 ans que l'on pense à la mort, et un testament suggère des préoccupations lugubres que la jeunesse éloigne toujours. Aussi ce n'était pas sans un profond étonnement qu'elle entendait Peytel murmurer à son oreille le mot de testament. Ils n'étaient unis que depuis deux mois, et déjà il la pressait de faire le sien. Elle ne pouvait comprendre qu'ayant une mère et deux sœurs, et la jouissance de tous ses biens étant promise à son mari, il y eût encore pour elle quelque nécessité de faire des dispositions. Elle racontait à sa sœur que Peytel l'obsédait sans cesse. « Quoique tu ne sois pas, lui disait-il, bien gentille pour moi, je te donne tous mes biens présents et à venir. Tu devrais bien en faire autant pour moi. » Et ces jeunes femmes, dans leur honnête simplicité, ne voyaient pas l'arrière-pensée de ce langage. La dame Broussais répondait à sa sœur : « Si c'est le seul moyen d'avoir la paix, fais ton testament. Mais ta santé est bonne et tu vas être mère. Ton contrat lui donne, d'ailleurs, bien assez. »

Oui, sans doute, c'eût été assez pour elles. Mais c'était trop peu pour l'époux avide qui, dans ses coupables projets, voulait hériter sans partage ; pour Peytel qui, comptant bien déjouer les lois ordinaires de la nature, dictait un testament à une femme plus jeune que lui de quinze ans et voulait risquer ses dépouilles, loin du contrôle intéressé des parents, dans le jeu des spéculations et le mouvement aventureux des affaires.

L'accusé n'a pas tardé à comprendre le danger qu'il y avait dans la révélation de ces faits et dans la découverte d'un testament. Aussi, informé le 6 novembre que celui qu'il avait obtenu de sa femme avait échappé, la veille, aux regards des magistrats instructeurs, il s'occupa du moyen de s'en emparer, et le sieur Roselli, qui lui avait prêté un si utile concours pour la conclusion de son mariage, ne lui fut pas moins dévoué dans cette circonstance. Muni des instructions de Peytel, le sieur Roselli-Mollet se rendit dans le cabinet de son ami, accompagné du sieur Cerdon, qui en avait les clés, et s'empara du testament, qu'il trouva renfermé dans un coffre-fort. Ce fait n'ayant été révélé que quelques mois après, Peytel et le sieur Mollet furent interpellés ; mais ils se refusèrent longtemps à répondre, et leur silence calculé entrava longtemps l'instruction. Tout ce qu'elle put enfin obtenir ce fut la déclaration du sieur Roselli-Mollet que la dame Peytel avait fait un testament vers le mois de juillet et que cet acte renfermait une disposition universelle en faveur de son mari. Depuis cet aveu ils se sont engagés l'un et l'autre, par écrit, envers le procureur général à produire ce testament avant l'arrêt de la Cour. Mais la justice a suivi son cours, le testament est resté dans l'ombre, et des promesses faites sans bonne foi sont aussi restées sans exécution.

Quelle affreuse lumière jaillit de tous ces faits ! Les lettres émanées de la dame Peytel et ses dernières dispositions sont entre les mains de son mari. Trois mois s'écoulent, et cette femme est rapportée dans son domicile, au milieu de la nuit, frappée de deux balles à la tête, étendue dans une voiture auprès d'un paysan.

Voilà ce que j'ai trouvé dans l'acte d'accusation dressé en 1839 contre le notaire Peytel, ami du citoyen Roselli-Mollet, qui représente aujourd'hui au Parlement l'arrondissement de Belley.

Grattez le député républicain, et vous trouverez... Vous venez encore une fois de voir ce qu'on trouve !

VIDELICET.

ENCROTTÉMENT CIVIL OFFICIEL



Le 11 janvier courant, les habitants de Trévoux avaient l'heureuse chance d'assister à un spectacle en plein air tout plein d'originalités :

Quinze pompiers, en pantalon de bourre et tambour en tête, s'avançaient précédant et entourant un véhicule dont le conducteur, galonné d'argent, avait des allures de sous-préfet. A l'aspect de certains écriteaux bariolés qui pendaient de çà de là aux baldaquins de l'équipage, on se croyait tout d'abord en présence d'une cavalcade pour le sou des écoles. Mais en s'approchant un peu on ne tardait pas à se convaincre qu'on était tout simplement en présence de l'enterrement civil du citoyen Dumarest, préfet de Nîmes, porté en terre par deux chevaux, aidés de deux sous-préfets et de deux maires.

Cela fait dans le canton de Trévoux trois personnages en tout qui se sont fait enterrer *si vilement*, savoir :

- Un noyé.
- Un pendu.
- Et un préfet de la République.

VIDELICET.

TRIPOTAGES ET TRIPOTEURS



Mon collaborateur le chevalier de La Rhoëllerie est mort au moment où il venait à peine d'entreprendre ici l'œuvre éminemment utile qui consiste à promener la lumière dans les cavernes de brigands désignées sous les noms superbes de *Crédit industriel de...* n'importe quoi, de *Banque nationale de...* n'importe où, de *Société métallurgique de...* par ici, d'*Huitrières de...* par là et de *Compagnie générale d'éclairage...* d'autre part...

Je relève aujourd'hui la plume échappée des mains du chevalier de La Rhoëllerie, et je vais poursuivre, sinon avec le même talent, du moins avec la même haine des tripotages et des tripoteurs, la campagne qu'il n'avait encore qu'ébauchée contre les bandes de Robert Macaire et de Bertrand dont l'ensemble forme ce que l'on nomme de nos jours la féodalité financière.

Tout d'abord il me tombe sous la main le prospectus de la *Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise*, prospectus lancé par la Banque l'Union générale de crédit...

On y parle d'abord de la mine d'or du Callao, qui, au capital originaire de 1.250,000 francs, aurait produit, bénéfice net, environ 4 millions de francs...

Si vous ne le croyez pas, allez-y voir, et fiez-vous, comme direction à suivre, à la couleur locale du mot Callao... Le Callao, ce doit être quelque part en Amérique, à moins que ce ne soit en Australie, ou en Asie, ou en Nouvelle-Calédonie... Vous demanderez votre chemin en route... Le Callao, tout le monde vous indiquera ça...

Puis on parle dans le prospectus des très-brillants résultats donnés par « l'exploitation des gisements aurifères de la Guyane française. »

« Très-brillants résultats » qui ont été, en réalité, les suivants : en 5 années, de 1859 à 1864, 364 kilogrammes 470 grammes d'or, c'est-à-dire un peu plus d'un million de francs, ont été extraits du placier de l'Approuague, ce qui a été absolument insuffisant à payer les frais d'exploitation...

Vient ensuite un brillant exposé de la richesse des filons métallurgiques de la Guyane hollandaise. Chose curieuse, toutefois : les Hollandais, qui habitent le pays et qui le connaissent mieux que personne, n'ont pas songé une minute — c'est le prospectus qui le dit — à se réunir en Compagnie d'exploitation pour arracher de leur sol tant de métal précieux, et il a fallu un Français de Cayenne, un M. de Lagrange, pour avoir cette lumineuse idée... Que dites-vous de cette indifférence des Hollandais, qui n'avaient qu'à se baisser pour devenir millionnaires et qui laissent à des Français le soin de se baisser et de devenir millionnaires à leur place?... Non... jamais on n'a vu semblable désintéressement et pareil mépris des richesses !...

La *Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise* fait ensuite son petit devis...

C'est aussi simple qu'alléchant ! Pour 100,000 francs par an on nourrit 200 hommes vin compris, ce qui est, vraiment, pour rien dans un pays qui ne produit pas la septième partie des denrées nécessaires à son alimentation et qui ne vit guère que des denrées d'importation.

Pour 18,000 francs par an on aura 10 contre-maitres... Pas chers, les contre-maitres !

Il y aura 5000 francs de frais de voyage... C'est pour rien aussi, les frais de voyage, étant donné que d'ordinaire on ne trouve pas les ouvriers sur place et qu'il faut les faire venir au moins de la Chine.

Eh bien ! ces hommes qui coûtent si peu à nourrir et à transporter, savez-vous ce qu'ils produiront ? — 15 francs par jour... Oui, chacun d'eux trouvera dans la terre quotidiennement pour 15 francs d'or.

Où la Compagnie et l'Union générale de crédit ont-elles pris ce chiffre ? — Elles évitent de se prononcer sur ce point. Mais elles sont sûres que chaque homme trouvera pour 15 francs d'or par jour. C'est un taux fixé d'avance.

Et finalement chaque actionnaire touchera annuellement un bénéfice de 57 % du capital qu'il aura versé...

Il faudrait, n'est-ce pas ? ne pas avoir 500 francs dans son porte-monnaie pour hésiter une minute à souscrire aux ac-

LE PLÉBISCITE FREYCINET



Freycinet vient d'être nommé sénateur dans quatre départements à la fois.

C'est jusqu'à présent le plus plébiscité de tous les opportunistes, et on ne parle de rien moins que de lui faire une haute situation dans le Parlement ou dans le gouvernement.

Il y a donc là une occasion nouvelle de montrer sous son vrai jour l'ex-délégué à la guerre de Tours et de Bordeaux et de mettre en lumière son génie.

Prenez-le, par exemple, dans la campagne de l'Est, qui fut son chef-d'œuvre. Aussi bien nous sommes justes à l'époque où cette mémorable campagne eut son dénouement, en 1871.

Cet article sera donc plus qu'une étude sur le Freycinet. Ce sera en même temps une éphéméride.

« Je désire, écrivait Freycinet le 28 décembre au général Bourbaki, je désire qu'il soit bien entendu qu'en fait de mouvements stratégiques aucune décision ne doit être prise avant de m'être soumise. Ce n'est qu'en cas d'urgence commandée qu'on agirait sans mes instructions. Hormis ce cas, je tiens à être tenu, jour par jour, au courant des projets du quartier général, POUR ENVOYER MES INSTRUCTIONS. »

Le même jour, le même Freycinet écrivait au Polonais Wiefzinski dit de Serres, qui était son commissaire à l'armée de Bourbaki, qu'il désirait « connaître chaque soir, en temps opportun, le programme projeté pour le lendemain, afin d'y introduire, s'il y a lieu, DES CORRECTIONS, » et il ajoutait : « Avant l'exécution, je désire connaître comment le général en chef entend procéder à l'exécution de la suite de MON PLAN. »

Quel était ce plan et comment Freycinet en dirigea-t-il l'exécution ?

Le premier article de ce plan consistait dans le transport par chemin de fer, en l'espace de deux jours, de toute l'armée pour sa concentration dans la vallée de la Saône.

Ce transport, qui devait commencer le 20 au matin et être terminé le 21 au soir, ne commença que le 23 et ne fut terminé que le 29 ; au moment de l'effectuer, Freycinet se souvint tout à coup qu'il avait envoyé à Lyon toutes les voitures disponibles du Paris-Méditerranée, pour transporter le 24^e corps, qui ne devait être prêt que huit jours plus tard.

Le second article du plan Freycinet consistait dans les 100,000 mobilisés que le délégué à la guerre devait faire venir du Midi pour couvrir la gauche de l'armée de l'Est : au moment où arrivait Manteuffel avec ses 80,000 hommes, c'est-à-dire à la fin de la guerre, les 100,000 mobilisés de Freycinet n'étaient encore qu'au nombre de 18,000, mal équipés et mal armés.

Le troisième article du plan Freycinet consistait dans l'approvisionnement abondant des places de Besançon, Salins et Pontarlier : à l'heure de la retraite, le général Bourbaki apprit que Besançon n'avait pas le moindre approvisionnement, et, lorsque l'armée, dirigée par Clinchant, qui avait succédé à Bourbaki, arriva à Pontarlier, il fut reconnu que cette place n'était pas plus approvisionnée que la première.

Ainsi furent remplis par Freycinet lui-même les trois premiers articles du PLAN du même Freycinet.

Mais l'épisode le plus lamentablement ridicule de la direction des opérations de la campagne de l'Est par Freycinet, c'est incontestablement le transport dans les vallées de la Saône et du Doubs du 15^e corps d'armée.

Ce ne fut que le 31 décembre, alors qu'il était déjà bien tard, que le délégué à la guerre se décida à prendre des mesures pour faire transporter ce 15^e corps par les voies ferrées de Vierzon à Besançon.

Convaincu, avec sa modestie ordinaire, que les retards dont on avait tant souffert dès le début étaient dus à l'insuffisance du commandement militaire, il ne voulut, cette fois, s'en rapporter qu'à lui-même du soin d'assurer le rapide mouvement des troupes à transporter, et il déclara à Wiefzinski dit de Serres « que personne n'aurait à donner d'ordres ni d'instructions pour cette opération... qu'il en faisait son affaire et qu'il voulait qu'on le laissât se DÉBROUILLER à sa guise, tant avec les Compagnies d'Orléans et de Lyon qu'avec le général Martineau, qui commandait le 15^e corps. »

Or voici comment il se débrouilla : Le 31 décembre, il prévint les Compagnies de chemins de fer qu'elles auraient trente mille hommes à transporter dans le département du Doubs.

Le lendemain il annonça que le transport de ces TRENTÉ-CINQ MILLE hommes devait commencer le 3, pour être terminé dans la soirée du 4.

Enfin, le 7 janvier, il demanda au général Bourbaki de lui accuser réception de ces QUARANTE-CINQ MILLE hommes, qu'il pensait lui être déjà parvenus.

Bourbaki n'avait reçu ni 30, ni 35, ni 45 mille hommes. Il n'avait rien reçu du tout.

Voici pourquoi :

Sous la haute direction de Freycinet, qui voulait se débrouiller tout seul et à sa guise, les 11 et 12 janvier, c'est-à-dire huit jours après la date assignée par lui à l'arrivée des troupes, il y avait encore tant à Dijon que sur les voies aboutissantes jusqu'à 24 trains de soldats complètement arrêtés. Finalement, le 15^e corps mit plus de 10 jours à franchir une distance qu'il aurait pu et dû franchir en 48 heures. Et encore, si ce transport finit par aboutir, c'est que Freycinet en était arrivé enfin à reconnaître son impuissance, avait lâché la direction du mouvement et en avait appelé au dévouement patriotique du directeur de la Compagnie de Lyon, M. Audibert, pour faire cesser le plus tôt possible le désastreux état de choses qu'il avait créé.

Et, pendant que Bourbaki attendait le 15^e corps d'armée, qui, après Villersexel et Arcey, lui était indispensable pour marcher en avant, les états-majors prussiens avaient fait parvenir sous Belfort plus de 50,000 hommes de secours, et Werder avait hérisé de fortifications et d'artillerie à longue portée les lignes de la Lisaine, contre lesquelles l'armée de l'Est vint se briser sans résultats les 15, 16 et 17 janvier 1871.

Il manquait à cette sorte de parodie de la guerre une sorte de mot de la fin.

Ce mot, ce fut encore Freycinet qui se chargea de le fournir :

Alors que toute l'armée de Garibaldi, pour toute coopération dans la campagne, se bornait à faire jouer la *Marseillaise* par les musiques militaires, Freycinet félicitait le chef d'état-major Bordone « sur sa science stratégique, » l'assurait de sa confiance et nommait général de brigade ce pharmacien connu des tribunaux et dont le maintien au titre de

colonel, d'après Challemeil-Lacour, était déjà un scandale.

Voilà le plébiscite des dernières élections sénatoriales. Et l'on dit que Gambetta veut changer ce mode de suffrage. Il a tort : il n'en trouvera jamais un qui se prête mieux à faire monter au pinacle la nullité et l'imbécillité qui est nécessaire à sa domination.

ABEL DUCANGE.

THÉÂTRE - BELLECOUR



MM. Guimet, l'un des propriétaires, et Blanche, conservateur du Théâtre-Bellecour, actuellement sans emploi, ont envoyé aux journaux de Lyon, dont plusieurs l'ont reproduite sans commentaires, une note sur « Le Théâtre-Bellecour et les mesures prises en cas d'incendie. »

Pour arriver à la conclusion suivante :

« Le Théâtre-Bellecour est un de ceux où les mesures sont prises avec le plus de soins, et, quand la Commission (la Commission préfectorale des théâtres), d'accord avec le Conseil d'administration, aura pris les surcroits de précautions qui sont à l'étude, on pourra dire que ce théâtre présentera plus de sécurité qu'aucun autre monument de ce genre. »

Pour arriver, dis-je, à cette conclusion, la note de MM. Guimet et C^e énumère les précautions actuellement prises, plus celles que le Conseil d'administration désire prendre.

Les premières, les voici en substance : « Le théâtre est doté de 24 bouches d'eau, de quatre extincteurs Zapfle et d'un rideau de fer. Tous les strapontins ont été enlevés, et de la salle au vestibule de sortie la communication est établie par cinq escaliers.

De plus, en sus de l'entrée rue de la République, le théâtre possède une seconde issue par le restaurant du sous-sol, dont la porte de service donne rue Bellecordière.

Quant aux mesures que le Conseil d'administration est dans l'intention de prendre, elles consistent principalement à augmenter le nombre des extincteurs Zapfle. A mettre le théâtre en communication téléphonique directe avec le poste des pompiers.

A faire un tunnel en pierres, briques et fer avec une enveloppe en pisé, afin de créer un large passage nouveau, inattaquable au feu et à l'abri de la chaleur, lequel partira de la salle indienne pour aboutir rue Bellecordière.

A élargir la sortie dans le vestibule de la rue de la République.

A remplacer la salle indienne par une salle ininflammable. Enfin à distribuer la foule à la sortie.

Et voilà.

Eh bien ! malgré les précautions prises, je persiste à déclarer le Théâtre-Bellecour dangereux, et, lorsque les précautions annoncées seront réalisées, je persisterai encore à dire qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la sécurité du public.

Il est très-vrai que le Théâtre-Bellecour est intérieurement desservi par cinq escaliers. Mais, sans parler de l'exiguïté de deux de ces escaliers, qui sont de véritables échelles de meunier, il est tout aussi vrai que tous cinq aboutissent à un vestibule unique et fort étroit.

Il est vrai que le théâtre possède, en outre de ce vestibule, la sortie du restaurant de l'Assommoir, sur la rue Bellecordière, mais il est non moins vrai qu'on ne persuadera pas à un spectateur fuyant, affolé par l'incendie, les quatrième galeries de descendre dans un sous-sol, de traverser une étendue égale à la largeur de la salle, pour ressortir par une septième rampe d'escalier, rue Bellecordière.

D'autant plus que ce passage, par les dépendances des caves du restaurant, est étroit au possible, et le plus souvent encombré.

Quant aux extincteurs, cela peut être bon pour remplacer les éponges qui servent aux pompiers de service à éteindre un décor qui roussit, mais non à combattre un incendie sérieux.

J'en dirai autant des bouches d'eau dans l'intérieur du théâtre. Par expérience on sait qu'il ne faut pas songer à faire attendre au public — dans la salle — que l'on ait éteint un commencement d'incendie.

Ce n'est pas dans la salle que l'on est grillé, mais dans les dégagements, lesquels dégagements sont notoirement insuffisants, au Théâtre-Bellecour.

Sauver la salle est, je le comprends, le premier souci des propriétaires, mais l'évacuer est certainement le premier soin du public.

Du reste, ces vingt-quatre bouches d'eau, qu'aux termes mêmes de la note un seul volant met en charge, à quoi serviraient-elles si, par hasard, l'incendie se déclarait justement là où se trouve ce volant unique — la mise en charge devenant ainsi impossible ?

Et, toujours me plaçant au point de vue du public, je trouve qu'une communication téléphonique avec les pompiers n'est point une sauvegarde sérieuse pour lui. Car les pompiers du dehors ne l'aideront nullement à éviter l'encombrement aux issues — encombrement tel qu'il est même fort probable que les pompiers ne pourraient pénétrer dans la salle.

La vérité est qu'une seule chose peut faire du Théâtre-Bellecour un théâtre, et non une rôtissoire, et c'est l'élargissement considérable, le décuplement de la façade de la rue de la République.

Il faut faire là un hall où les escaliers arriveront directement et qui directement ouvrira sur la rue, car on ne persuadera jamais au public de sortir d'un théâtre ailleurs que par où il est entré.

Le tunnel — ce boyau de plus de trente mètres de long qui irait sortir rue Bellecordière — n'est pas plus pratique qu'un tunnel qui mènerait le public à la Cité Lafayette ou à Montchat.

Dans l'état actuel de la façade, l'élargissement du vestibule ne peut être que dérisoire, et je dirai même qu'il serait inutile, puisque les escaliers viennent aboutir à un carré de quelques mètres de côté, tous agglomérés et dégorgeant leur public l'un sur l'autre.

Mais, m'allez-vous dire, refaire cela c'est refaire le théâtre ! Peut-être bien ! Il le fallait mieux faire la première fois.

BABYLAS.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré depuis le 15 ou expire le 31 janvier de vouloir bien le renouveler sans retard.

Nous considérons comme renouvelant tout abonné qui n'a pas refusé le journal dans les 15 jours qui suivent l'échéance, et nous faisons recouvrer par la poste.

tions de cette nouvelle Californie, avec d'autant plus de raisons qu'en dehors des pépites, des poudres d'or, des lingots exposés dans les bureaux de l'Union générale de crédit — pépites, poudres d'or et lingots dont on n'a pas vu l'extrait de naissance, mais qui prétendent provenir des concessions au-naires de M. de Lagrange — on vous fait espérer encore la présence de diamants gros comme le poing et de magnifiques forêts d'acajou dont on se confectionnera des meubles pour serrer lesdits diamants...

C'est merveilleux, vous dis-je...

Seulement, une petite réflexion qui me vient : Comment se fait-il, étant donnée la richesse monte-cristienne des dites mines, que M. de Lagrange, qui en est propriétaire, ait songé à appeler les concierges et les cochers d'omnibus de Paris à participer à ces immenses bénéfices ?... Il me semble que, si je me trouvais dans son cas, j'aurais partagé avec quelques amis... Ou plutôt j'aurais tout gardé pour moi.

Et vous, lecteur ?

Et maintenant un peu de statistique à l'intention des souscripteurs éventuels à toutes les Compagnies qui promettent monts et merveilles.

Je viens de parcourir la table des matières de l'année 1882 publiée par le journal le *Moniteur financier*, et je découvre dans cette table l'édifiante petite série que voici :

Banque nationale du grand-duché de Luxembourg. — Déclaration de faillite.

Banque de la Nouvelle-Calédonie (en faillite).

Compagnie foncière et industrielle des Pyrénées. — Déclaration de faillite.

Crédit foncier suisse. — Lettre du syndic.

Union Bank. — Déclaration de faillite.

Charentes. — Déclaration de faillite.

Frévent à Gamaches. — Avis aux créanciers. Rapport du syndic.

Orléans à Rouen. — Circulaire du syndic.

Perpignan à Prades (en faillite). — Date de la cessation des paiements.

Saint-Brieuc à la mer (en faillite). — Avis au syndic.

Tréport. — Arrêt de la Cour de cassation concernant la déclaration de faillite.

Le Comptoir agricole. — Déclaration de faillite.

Le Globe. — Avis du syndic.

Touage de la Loire. — Déclaration de faillite.

Compagnie continentale des eaux. — Déclaration de faillite.

Thermes d'Enghien. — Circulaire du syndic.

Forges de la Seine. — Déclaration de faillite.

Société métallurgique de Tarn-et-Garonne. — Fixation de la date de l'ouverture de la faillite.

Usines métallurgiques et aciéries du Nord. — Déclaration de faillite.

Confiserie générale du Midi. — Déclaration de faillite.

Les Parisiennes. — Faillite.

Brasseries modernes. — Déclaration de faillite.

Grande Brasserie d'Ivry. — Déclaration de faillite.

Koekelberg (en faillite). — Avis du syndic.

Société française d'engrais. — Déclaration de faillite.

Société française des pâtes et papiers de l'Ain. — Déclaration de faillite.

Société des grands hôtels français. — Déclaration de faillite.

Société des tourbières et briqueteries. — Déclaration de faillite.

Société vinicole franco-espagnole (en faillite). — Avis aux créanciers.

La Tarentaise. — Avis du syndic.

Toutes Compagnies et Sociétés qui, lors de leur fondation, promettaient, elles aussi, des 50 et des 100 pour 100 à leurs actionnaires, comme le fait actuellement la *Compagnie des mines d'or de la Guyane*.

En vérité, je vous le dis, actionnaires éventuels des mines présentes ou à venir à exploiter de l'autre côté des mers, méhéchez-vous !

On vous parlera beaucoup de placers et de filons.

Eh bien ! la plupart du temps ce n'est pas filons qu'on eût dû écrire...

C'est filous !

DANIEL.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la Comédie politique.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la Comédie politique parus avant le 1^{er} juillet 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1^{er} juillet 1881.

BAL DES ÉTUDIANTS

Le 4 février prochain, MM. les étudiants des Facultés de l'état donneront au Théâtre-Bellecour leur bal annuel au profit des pauvres de la ville.

L'orchestre sera dirigé par Olivier Metra, chef d'orchestre des bals de l'Opéra, et complété par les musiques des 22^e et 99^e de ligne.

LES OULED-BENI-BORDAT



Je viens de lire dans le *Réveil lyonnais* le récit, palpitant d'intérêt, des incursions d'une peuplade sauvage et féroce intitulée les anarchistes ou les Ouled-Beni-Bordat — quelque chose comme les Khourims de la métropole — sur le territoire de la rue des Marronniers, où se trouve l'imprimerie de ce journal.

Cela se divise en huit chapitres, savoir :

- I. — Les Journaux.
- II. — Les Causes.
- III. — L'Assaut.
- IV. — Le Siège.

Remarquons, en passant, que l'assaut est placé avant le siège, ce qui est une dérogation à toutes les règles de la stratégie moderne et semble indiquer une transformation en voie de s'accomplir dans le grand art de la guerre.

- V. — L'Arrivée de la police.
- VI. — L'Enquête.
- VII. — Conclusions.
- VIII. — A nos amis.

Et le *Réveil lyonnais* nous fait espérer qu'il ajoutera prochainement cinq nouveaux chapitres, avec les titres que voici :

- IX. — La Cour d'assises.
- X. — Bordat et Bernard dans leurs cachots.
- XI. — La Toilette.
- XII. — L'Exécution.
- XIII. — L'Enterrement civil des... victimes.

C'est qu'aussi il s'est passé là des choses tour à tour épouvantables et héroïques :

Les « chers camarades les typographes » ont été indignement bousculés.

Le « sympathique metteur en pages, » également.

La cloison — mettons la « chère cloison » — qui sépare l'entrée du bureau de l'administration a été renversée.

Les vitrages — mettons les « sympathiques vitrages » — ont volé en éclats.

Et il s'en serait passé de bien plus grises encore si « l'excellent ami et collaborateur Albert ne s'était frayé un passage à travers les assaillants et, grâce à son énergie et à sa vigueur, n'avait eu facilement raison de ces individus. »

C'est-à-dire, en un mot, qu'un cabaretier républicain nommé Bordat, suivi d'une vingtaine de ses clients, est allé rééditer contre l'homme de lettres républicain Tony Loup et ses amis un tapage ayant une analogie lointaine avec celui que ce littérateur distingué, accompagné de ses amis, organisa en 1879 contre les bonapartistes assistant à la messe de Saint-Nizier.

Je le répète, c'est épouvantable ! Mais aussi Tony Loup s'est noblement vengé. Il a écrit sur l'affaire un article ministre, quelque chose de tapé comme on ne vit jamais rien de tapé.

Ecoutez-moi ça :

Sont-ils UN cent à Lyon ? Non. Ils ne sont que trente, quarante, cinquante au plus...

Et plus loin :

Ils ont frappé l'un de nos rédacteurs. Ce sont des braves, ils étaient soixante. Soixante contre un : ils ont toutes les audaces.

Ici je suis un peu perplexe. Je croyais qu'ils n'étaient que « trente, cinquante au plus... » Et voilà qu'ils sont soixante ! Poursuivons :

Toute époque de transformation est un volcan qui vomit de ces scories infâmes...

« Scories infâmes » est incontestablement superbe. Mais ce volcan qui est une époque ou cette époque qui est un volcan est tout simplement sublime !.

Puis il y a dans l'article ministre un passage placé à des hauteurs auxquelles ne s'était jamais élevé jusqu'à présent le grand écrivain qui découvrit, un jour, que Firminy est une ville « étampée. »

Ecoutez le passage :

Ils se comparent aux nihilistes russes, ils font pitié. Les nihilistes ont à vaincre un ennemi terrible et farouche, le vieil autocrate. Ils ont à venger leurs frères de Sibérie, leurs sœurs de la prison Saint-Paul, ils accomplissent une tâche, les nihilistes russes, mais eux, eux, les anarchistes lyonnais, ils ne poursuivent que la réalisation de leurs désirs haineux : ils brisent, ils détruisent, ils ne fondent pas...

Ils ont fait plus : ils ont frappé des ouvriers typographes qui avaient leur blouse et dont les mains noires attestaient la condition.... Ils les ont frappés... Les coups portés à ces ouvriers, tous les ouvriers honnêtes les ont reçus... C'est la blouse qu'ils ont insultée, nous leur disons : merci.

Que c'est beau, l'éloquence !.

Voyez-vous ces gredins d'anarchistes qui se comparent aux nihilistes russes !... Mais, malheureux, les nihilistes russes ne tuent que des empereurs et « UN cent » tout au plus, chaque fois, de soldats de garde... Ils ne brisent jamais d'« excellentes » vitres, ils ne détruisent jamais de « sympathiques » cloisons, et jamais, au grand jamais, on ne les a vus porter une main sacrilège sur cette relique humanitaire qui s'appelle une blouse de typographe !..

Une blouse de typographe a été insultée rue des Marronniers, à Lyon, et le typographe qui était dedans a été bousculé ! Oh ! malheur, trois fois malheur ! Blasphème et abomination !.. Au même moment toutes les blouses d'ouvriers honnêtes de l'univers se sont trouvées insultées, et tous les ouvriers honnêtes ont ressenti comme une volée de coups de poing dans le dos et dans l'estomac !..

C'est, vraiment, de la chance qu'aucun typographe du *Réveil lyonnais* n'ait été tué, car à l'heure qu'il est tous les ouvriers honnêtes de l'univers seraient en train de rendre le dernier soupir... « Les coups portés à ces ouvriers, tous les ouvriers honnêtes les ont reçus ! » C'est Tony Loup qui l'a dit.

Voyez un peu, ô cruel Bordat, la catastrophe que vous avez failli amener !

RAOUL.

EN VENTE
DANS LES BUREAUX DE LA COMÉDIE POLITIQUE
à Lyon, 30, rue de la République

LES BÉNÉFICES DE LA MAISON GAMBETTA

Brochure petit in-8° de 64 pages
PRIX : 30 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

SON EXCELLENCE CHALLEMEL-LACOUR

AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
Brochure petit in-8° de 48 pages
PRIX : 28 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

NOUVEAUX PRIX POUR PROPAGANDE

(Appliqués depuis le 15 février 1881)

Les Bénéfices de la Maison Gambetta.	50 exemplaires	10 francs	8 francs 50
100	—	20	17
500	—	95	90
1,000	—	170	140
2,000	—	360	250

LE PORT EN SUS

Au-dessus de 2,000, conditions spéciales

L'administration de la *Comédie politique* envoie les ballots au destinataire en port dû et en grande vitesse, si on le demande, ou bien en charge de faire parvenir elle-même par la poste, aux adresses portées sur les listes qui lui auront été envoyées.
Le prix à payer pour chaque exemplaire expédié par la poste est de 5 centimes, mais une brochure les *Bénéfices* et une brochure *Challémel-Lacour* expédiées sous une même bande ne paient que 5 centimes.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 13 janvier 1882.
L'équilibre ne s'est pas encore établi sur nos fonds publics et sur les leurs de crédit. Le début de la séance a été des plus fermes, la clôture démentie ces belles dispositions.
Le 5 %, après avoir fait 114,82, est revenu à 114,67.
Le 3 %, ouvre, à 84,40 et descend à 84,20.
La Banque de France a reculé à 5850. Le bilan est loin d'être satisfaisant : l'encaisse est en perte de près de 7 millions.
Le Crédit foncier de France s'est fort bien soutenu à 1745. C'est une meilleure valeur de placement.
Le Crédit lyonnais se tient à 885.
Les actions de la Société française financière se cotent à 1035.
La Banque romaine est à 735.
La Société nouvelle, à 825.
La Banque nationale du Mexique se cote aux environs de 705.
Pour la Grande Compagnie d'assurances, l'action demeure à 710.
Les mines de Rio-Tinto ne sont pas descendues au-dessous de 775.
Les actions de la Société d'exploitation du Rio-Tinto sont à 772,50.
A 505 les titres des établissements Maletta.

Le Gérant : Ch. MAURY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
Grand'Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESEUR

Lyon, Cours de la Liberté, 87, Lyon
26 d. (15821)

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes.
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCCEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ARMES DE CHASSE & DE TIR

FABRIQUE & RÉPARATION
FOURNITURES & ÉCHANGE
CANON CHOKE-BORED A LONGUE PORTÉE
J. MULLER, 20, rue d'Algérie, 20, LYON

HERNIES

sans opération, guérison prompte par faite garantie par les faits. En conséquence, plus de Bandage. Dr GAILLARD, q. Charrie, 1, Lyon

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

Médaille d'or HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE Médaille d'or

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment à PARIS, Veuve Pacquetet, rue Châteaudun, 2; à LYON, C. Vidal, c. de la Liberté, 15.

FABRIQUE P. BARBIER à Hendaye (Basses-Pyrénées).

15 % Minimum REVENU CERTAIN

RIEN DES AFFAIRES DE BOURSE

Industrie nationale
IMMENSES DÉBOUCHÉS

Demandez Renseignements au
Comptoir de l'Agriculture et du Commerce

57, rue des Saints-Pères, Paris

FER ENCAUSSE

SOLUTION TITRÉE DE FER BICARBONATÉ

Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Epuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.

Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.

PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 FR. 50

VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies
Vente en gros et Dépôt général :
Contellier, Paër & Co
45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON : Vente en gros : Cherblanc, Lestra, Faivre ; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Dalloz, Monvenoux, Lioras.

DATTE COFFÉE

Café torréfié
AU SUC DE LA DATTE

très-recherché des consommateurs anglais

On demande des représentants dans toutes les villes de France. Bonnes références.

S'adresser à l'agence de la FRENCH DATTE COFFÉE C^o LIMITED.

14, rue Halévy, Place du Grand-Opéra
PARIS

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur Léon BERTRAND, rue Confort, 12.

DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14 ; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 12 ; pharm. Basset, rue Saint-Alexandre, 9, à Saint-Just.

A Grenoble, pharmacies Chatrousse et Marcel ; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PRIX : 2 fr. 50 c.

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Succursales à } Saint-Etienne, Rue Ste-Catherine, 6
Grenoble, Place Grenette.

VIGNES AMÉRICAINES

ALBERT GOURDIN, pépiniériste

A SAINT-HIPPOLYTE DU FORT (GARD)

Envoi franco du catalogue général sur commande.

Un Comptable

Disposant de quelques heures par semaine depuis 8 heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938.